



TERRITOIRE VALLOIRE-HERBASSE

Réseaux de Valloire-Galaure, Drôme des collines, Bren-Chavannes

Année 2025

Rapport d'activité

SOMMAIRE

1- PRESENTATION DU TERRITOIRE DE LA DROME DES COLLINES	4
2.1 PERIMETRE DU TERRITOIRE	4
2.2 DESCRIPTIF SOMMAIRE DES INSTALLATIONS	4
2.2.1 Réseaux sur le bassin versant de la Valloire	4
2.2.2 Réseaux sur le bassin versant de la Galaure	4
2.2.3 Réseau de BREN-CHAVANNES-Marsaz	5
2.2.4 Réseau de CREPOL.....	6
2.2.5 Réseaux de MARGES	6
2.2.6 Réseau de ST DONAT SUR L'HERBASSE	7
2.2.7 Reseaux secteur Herbasse le Haut	7
2.2.8 Reseaux secteur Herbasse le Bas	7
2- STATISTIQUES DE L'ANNEE 2025	8
3.1 ORIGINE DE L'EAU	8
3.2 VENTE D'EAU.....	10
3.3 RENDEMENT DES RESEAUX	10
3.4 CONSOMMATIONS ENERGETIQUES	11
3.4.1 Réseau Bren – Chavannes - Marsaz	11
3.4.1 Réseaux sous pression (Crépol – margès – St Donat)	11
3.4.2 Réseaux en fonctionnement à la demande (27 réseaux).....	11
4. SUIVIS ET CONTROLES SPECIFIQUES.....	12
4.1 SECURITE PUBLIQUE	12
4.2 CONTROLE CONFORMITE ELECTRIQUE	12
4.3 CONTROLE CONFORMITE BALLONS SOUS-PRESSION.....	13
5. TRAVAUX DE L'ANNEE 2025.....	14
5.1 TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT OU DE RENFORCEMENT.....	14
5.1.1 Objectifs	14

5.1.2 Travaux réalisés ou en cours	14
5.2 PRINCIPAUX TRAVAUX DE MAINTENANCE ET D'ENTRETIEN	15
5.3 TRAVAUX FACTURES	15
5.4 OPERATIONS PARTICULIERES AU COURS DE L'ANNEE 2025	16
6. GESTION CLIENTELE	16
6.1 PRIX DU SERVICE	16
6.1.1 Tarification Agence de l'eau	16
6.1.2 Tarification pour les non professionnels	16
6.1.3 Tarification pour les professionnels	16
6.2 RELATIONS IRRIGANTS	18
6.2.1 Continuité de service	18
6.2.2 Informations des irrigants	21
7. LES PROJETS DU TERRITOIRE	22
7.1 MAILLAGES ENTRE RESEAUX	22
7.2 SCHEMA DIRECTEUR D'IRRIGATION	22
7.3 ETude DE FASABILITE DE SUBSTITUTION PAR LE RHONE ou L'ISERE	23
8. DONNEES FINANCIERES	24
8.1 COMPTABILITE ANALYTIQUE DES TERRITOIRES	24
8.1.1 Fonctionnement	24
8.1.2 Investissement	25
8.2 IMPAYES	25
8.3 ENDETTEMENT DU TERRITOIRE	25
9. URBANISME – SERVITUDE – IMPLANTATION DE BATIMENTS	26
10. ANNEXE : PRINCIPALES INTERVENTIONS D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE	27

1- PRESENTATION DU TERRITOIRE DE LA DROME DES COLLINES

2.1 PERIMETRE DU TERRITOIRE

Communes de Bren, Chavannes, Saint-Donat-sur-l'Herbasse, Bathernay, Margès, Marsaz, Arthemonay, Crépol, Charmes-sur-l'Herbasse et Montchenu, Anneyron, Hauterives, Saint –Uze, Beausemblant, Albion, Châteauneuf-de-Galaure, Claveyson, La Motte-de-Galaure, Saint-Barthelemy-de- Vals, Saint-Martin d'Août, Laveyron

2.2 DESCRIPTIF SOMMAIRE DES INSTALLATIONS

2.2.1 RESEAUX SUR LE BASSIN VERSANT DE LA VALLOIRE

3 Forages équipés chacun d'une pompe immergée :

BANCEL (forage n°22)	BEAUSEMBLANT
CESSAY CHAMPBLAIN (forage n°23)	BEAUSEMBLANT
MONTARGINIERES (forage n°41)	ALBON

Ces ouvrages fonctionnent à la demande, ils sont mis en route par l'agriculteur lors de ses besoins d'irriguer (dans le respect d'un planning hebdomadaire de fonctionnement prédéfini). Chaque agriculteur a accès à un commutateur sur l'armoire électrique du forage pour la mise en route et l'arrêt de la pompe.

Puissance souscrite de 48 Kw à 108 Kw (Segment C4 : BT > 36 Kw LU)

2.2.2 RESEAUX SUR LE BASSIN VERSANT DE LA GALAURE

15 Forages dans la nappe du Miocène (nappe profonde) équipés chacun d'une pompe immergée :

- 7 sur la commune de St Barthélémy de Vals :

Forage n°21 « Farconnet »	: 1 pompe immergée 60 m3/h à 160 m HMT
Forage n°20 «Combe Jacquet »	: 1 pompe immergée 80 m3/h à 140 m HMT
Forage n°15 « Sytrad »	: 1 pompe immergée 50 m3/h à 140 m HMT
Forage n°18 « Grand Marais »	: 1 pompe immergée 80 m3/h à 140 m HMT
Forage n°19 « Loches »	: 1 pompe immergée 80 m3/h à 140 m HMT
Forage n°17 « Grands Champs »	: 1 pompe immergée 60 m3/h à 140 m HMT
Forage n°16 « Les Pierres »	: 1 pompe immergée 80 m3/h à 140 m HMT

SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS

Siège : 23 Rue des tilleuls 26 120 MONTELIER Tél : 04.75.58.75.55

Site web : www.syndicat-irrigation-dromois.fr

- 3 sur la commune de Claveyson :
 - Forage n°4 « Les Bernards » : 1 pompe immergée 60 m3/h à 160 m HMT
 - Forage n°5 « Choriol » : 1 pompe immergée 60 m3/h à 140 m HMT
 - Forage n°1 « l'Orme » : 1 pompe immergée 80 m3/h à 140 m HMT
- 2 sur la commune St Martin d'Aout :
 - Forage n° « Les Gentons » : 1 pompe immergée 60 m3/h à 160 m HMT
 - Forage n° « Coulaud » : 1 pompe immergée 80 m3/h à 160 m HMT
- 1 sur la commune d'Hauterives :
 - Forage n°12 « Teignieux » : 1 pompe immergée 60 m3/h à 160 m HMT
- 1 sur la commune de Chateauneuf de Galaure :
 - Forage n°31 « Lafuma » : 1 pompe immergée 60 m3/h à 160 m HMT
- 1 sur la commune de la Motte de Galaure :
 - Forage n°2 « La Bouvatière » : 1 pompe immergée 80 m3/h à 160 m HMT

Ces ouvrages fonctionnent à la demande, ils sont mis en route par l'agriculteur lors de ses besoins d'irriguer (dans le respect d'un planning hebdomadaire de fonctionnement pré-défini). Chaque agriculteur a accès à un commutateur sur l'armoire électrique du forage pour la mise en route et l'arrêt de la pompe.

Puissance souscrite de 48 Kw à 108 Kw (Segment C4 : BT > 36 Kw LU)

2.2.3 RESEAU DE BREN-CHAVANNES-MARSAZ

Station de production de Nezille

2 Forages équipés de pompes d'exhaure	: 2 pompes immergées de 220 m3/h unitaire
1 réservoir de 200 m3	
1 station de pompage de reprise	: 2 pompes de reprise de 150 m3/h
	: 1 pompe de 40 m3/h

Capacité maximale de production : 300 m3/h

Puissance ENEDIS souscrite : de 2 à 240 Kw (Segment C4 : BT > 36 Kw - LU)

Station de production « Les Thiolattes » ou Les « Marais »

2 forages équipés de pompes d'exhaure	: 2 pompes immergées de 80 m3/h
1 Bâche de reprise	
1 Station de pompage de reprise	: 4 pompes de surface de 40 m3/h
Puits avec refoulement direct sur le réseau	: 3 pompes immergées de 80 m3/h à 120 m HMT

Capacité maximale de production : 400 m3/h (limitée à 320 m3/h)

SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS

Siège : 23 Rue des tilleuls 26 120 MONTELIER Tél : 04.75.58.75.55

Site web : www.syndicat-irrigation-dromois.fr

Puissance ENEDIS souscrite : de 3 à 220 Kw (Segment C3 HTA5-CU)

Forage n°2 des Erriens (commune de Marsaz)

1 forage équipé d'une pompe immergée 80 m³/h à 120 m HMT
Refoulement direct sur le réseau de distribution

Puissance ENEDIS souscrite : de 0 à 60 Kw (Segment C4 : BT > 36 Kw - LU)

Forage n°3 des Blâches (commune de Bren)

1 forage équipé d'une pompe immergée 80 m³/h à 120 m HMT
Refoulement direct sur le réseau de distribution

Puissance ENEDIS souscrite : de 0 à 60 Kw (Segment C4 : BT > 36 Kw - LU)

2.2.4 RESEAU DE CREPOL

Station de production « des Vannauds » ou « Petit Chanteux »

Profondeur totale du forage : 63 .30 m

2 pompes immergées de 85 m³/h à 140 m HMT (pompe n°2 et n°3)
1 pompes immergées de 55 m³/h à 120 m HMT (pompe n°1)

Puissance ENEDIS souscrite : de 1 à 130 Kw (Segment C4 : BT > 36 Kw - LU)

2.2.5 RESEAUX DE MARGES

Station de production des Doublis

1 forage équipé de : 3 pompes immergées de 80 m³/h chacune

Puissance ENEDIS souscrite : de 168 Kw (Segment C4 : BT > 36 Kw - LU)

Station de production de Pangon

2 forages

1 forage équipé de 4 pompes immergées de 40 m³/h chacune

1 forage équipé de 1 pompe immergée de 40 m³/h

Puissance ENEDIS souscrite : de 1 à 135 Kw (Segment C3 HTA5-CU)

Les réseaux de distribution de Doublis et de Pangon sont maillés

2.2.6 RESEAU DE ST DONAT SUR L'HERBASSE

Station de production des Alexis/le Revoux

2 pompes immergées de 100 m³/h et 55 m³/h

3 pompes de surface de 55 m³/h chacune

Puissance ENEDIS **souscrite** : de 12 à 204 Kw (Segment C3 HTA5-CU)

2.2.7 RESEAUX SECTEUR HERBASSE LE HAUT

3 Puits dans la nappe du Miocène (nappe profonde) équipé chacun d'une pompe immergée

1 sur la commune de Montchenu n°8 (Ferlet)	: 1 pompe immergée 40 m ³ /h à 192 m HMT
1 sur la commune de Bathernay n°7 (Centenier)	: 1 pompe immergée 60 m ³ /h à 218 m HMT
1 sur la commune de Arthemonay n°5 (Montrond)	: 1 pompe immergée 40 m ³ /h à 160 m HMT
1 sur la commune de Margès n°4 (Layat)	: 1 pompe immergée 40 m ³ /h à 160 m HMT

Ces ouvrages fonctionnement à la demande, ils sont mis en route par l'agriculteur lors de ses besoins d'irriguer (dans le respect d'un planning hebdomadaire de fonctionnement pré-défini). Chaque agriculteur a accès à un commutateur sur l'armoire électrique du forage pour la mise en route et l'arrêt de la pompe.

Puissance ENEDIS souscrite par ouvrage de 48 Kw à 78 Kw (Segment C4 BT > 36 Kw - LU)

2.2.8 RESEAUX SECTEUR HERBASSE LE BAS

4 Forages dans la nappe du Miocène (nappe profonde) équipé chacun d'une pompe immergée.

- 1 sur la commune de St Donat sur l'Herbasse :
Forage n°1 « Les Sables » : 1 pompe immergée de 80 m³/h
- 3 sur la commune de Crépol
 - Forage n°9 « Les Milliards » : 1 pompe immergée 40 m³/h à 160 m HMT
 - Forage n°10 « Les Rogières » : 1 pompe immergée 40 m³/h à 140 m HMT
 - Forage n°11 « Chaloy » : 1 pompe immergée 80 m³/h à 160 m HMT

Ces ouvrages fonctionnement à la demande, ils sont mis en route par l'agriculteur lors de ses besoins d'irriguer (dans le respect d'un planning hebdomadaire de fonctionnement pré-défini). Chaque agriculteur a accès à un commutateur sur l'armoire électrique du forage pour la mise en route et l'arrêt de la pompe.

Puissance ENEDIS souscrite par ouvrage de 48 Kw à 78 Kw (Segment C4 BT > 36 Kw - LU).

SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS

Siège : 23 Rue des tilleuls 26 120 MONTELIER Tél : 04.75.58.75.55

Site web : www.syndicat-irrigation-dromois.fr

2- STATISTIQUES DE L'ANNEE 2025

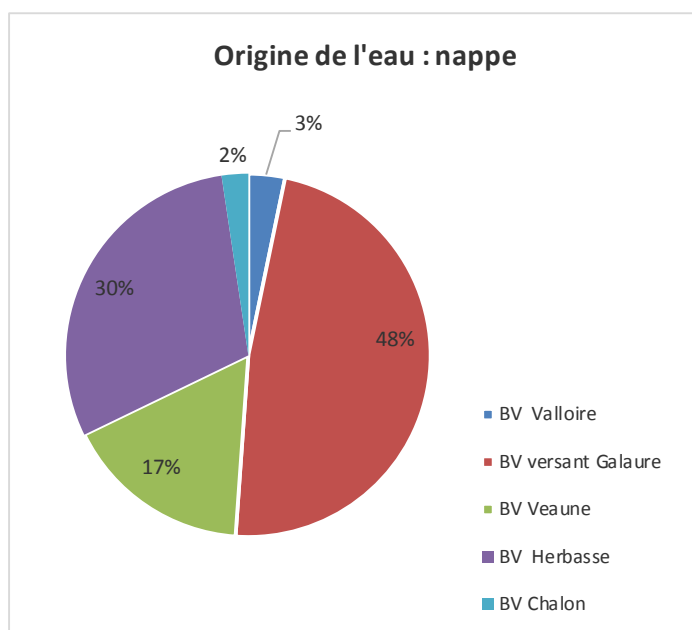
3.1 ORIGINE DE L'EAU

Les eaux prélevées sur ce territoire proviennent essentiellement de la nappe Mollasse-Miocène situé sous les bassins versants des cours d'eau Valloire, Galaure, Herbasse, Chalon, Veayne

Les autorisations de prélèvement sont établies par :

- l'OUGC Isère (Chambre d'Agriculture de Isère) sur le bassin versant de la Valloire
- l'OUGC Drôme (chambre d'agriculture de la Drôme) sur les bassins versants de la Galaure et de la Drôme des Collines.

Les prélèvements dont les autorisations ont été dépassées sont signalés en orange dans le tableau ci-après.



Bassin versant	Station	Milieu de prélèvement	Commune de prélèvement	volumes annuels		Volume à l'étiage (1er juin - 30 septembre)	
				Prélevé (m3)	autorisé (m3)	Prélevé (m3)	autorisé (m3)
Valloire	FORAGE MONTAGINIÈRE	Nappe alluviale Bièvre-Liers- Valloire	ALBON	15 129	102 000	15 115	
Valloire	LES FORAGES BANCEL	Nappe alluviale Bièvre-Liers- Valloire	BEAUSEMBLANT	19 560	144 000	19 560	
Valloire	LES FORAGES CESSAY	Nappe alluviale Bièvre-Liers- Valloire	BEAUSEMBLANT	35 537	92 000	35 537	
Total Valloire				70 226	338 000	70 212	-
Drôme des collines	FORAGE MONTROND	Nappe de la Molasse	ARTHEMONAY	43 002	57 000	42 995	51 000
Drôme des collines	FORAGE CENTENIER	Nappe de la Molasse	BATERNAY	18 411	31 000	16 190	27 500
Drôme des collines	FORAGE LES BLACHES	Nappe de la Molasse	BREN	81 533	68 700	69 381	40 200
Drôme des collines	PUITS LES THIOLATTES	Nappe superficielle	CHAVANNES	252 022	343 000	212 618	168 000
Drôme des collines	FORAGE MILLIARDS	Nappe de la Molasse	CREPOL	34 956	65 000	34 908	46 000
Drôme des collines	FORAGE ROGIERES	Nappe de la Molasse	CREPOL	26 720	38 100	26 720	32 500
Drôme des collines	FORAGE CHALOY	Nappe de la Molasse	CREPOL	49 176	53 300	49 163	46 000
Drôme des collines	FORAGE LES VANNAUDS	Nappe de la Molasse	CREPOL	78 088	127 700	76 168	86 500
Drôme des collines	FORAGE LAYAT	Nappe de la Molasse	MARGES	22 814	43 600	22 723	30 900
Drôme des collines	FORAGE LES DOUBLIS	Nappe de la Molasse	MARGES	171 785	191 000	155 957	114 300
Drôme des collines	FORAGE LES PANGONS	Nappe de la Molasse	MARGES	101 246	195 700	97 202	137 300
Drôme des collines	FORAGE LES ERRIENS	Nappe de la Molasse	MARSAT	27 955	77 100	27 939	47 200
Drôme des collines	FORAGE FERLET	Nappe de la Molasse	MONTCHENU	47 130	73 500	43 979	47 600
Drôme des collines	FORAGE LES SABLES	Nappe de la Molasse	SAINT DONAT SUR L'HERBASSE	14 570	31 400	13 112	25 200
Drôme des collines	PUITS DES ALEXIS	Nappe de la Molasse	ST DONAT SUR L'HERBASSE	81 481	122 200	77 656	78 600
Total Drôme des collines				1 050 889	1 518 300	966 711	978 800
Galaure	PUITS NÉZILLE	Nappe de la Molasse	BREN	277 729	337 200	205 363	264 300
Galaure	FORAGE LAFUMA	Nappe de la Molasse	CHATEAUNEUF DE GALAURE	15 182	27 000	15 138	19 100
Galaure	FORAGE L'ORME	Nappe de la Molasse	CLAVEYSON	23 255	72 000	22 634	42 500
Galaure	FORAGE LES BERNARDS	Nappe de la Molasse	CLAVEYSON	88 062	115 100	81 236	74 500
Galaure	FORAGE CHORIOLE	Nappe de la Molasse	CLAVEYSON	55 398	79 000	52 569	62 400
Galaure	FORAGE TREIGNEUX	Nappe de la Molasse	HAUTERIVES	12 777	39 300	12 775	31 100
Galaure	FORAGE LA BOUVATIÈRE	Nappe de la Molasse	LA MOTTE DE GALAURE	77 912	110 000	73 676	71 900
Galaure	FORAGE FARCONNET	Nappe de la Molasse	ST BARTHELEMY DEVALS	51 762	102 000	51 762	75 400
Galaure	FORAGE COMBE JACQUET	Nappe de la Molasse	ST BARTHELEMY DEVALS	58 836	58 300	55 258	46 000
Galaure	FORAGE GRANDS MARAIS	Nappe de la Molasse	ST BARTHELEMY DEVALS	41 318	101 200	35 869	71 100
Galaure	FORAGE LOCHE	Nappe de la Molasse	ST BARTHELEMY DEVALS	88 752	125 000	75 714	77 100
Galaure	FORAGE GRANDS CHAMPS	Nappe de la Molasse	ST BARTHELEMY DEVALS	39 579	88 000	39 570	70 200
Galaure	FORAGE LES PIERRES	Nappe de la Molasse	ST BARTHELEMY DEVALS	60 544	104 200	59 395	79 700
Galaure	FORAGE SYTRAD	Nappe de la Molasse	ST BARTHELEMY DEVALS	40 975	61 000	40 975	44 200
Galaure	FORAGE LES GENTONS	Nappe de la Molasse	ST MARTIN D AOUT	26 015	65 000	26 013	51 100
Galaure	FORAGE COULAUD	Nappe de la Molasse	ST MARTIN D AOUT	79 137	124 000	76 095	78 000
Total Galaure				1 037 233	1 608 300	924 042	1 158 600

Origine de l'eau par masse d'eau	
Nappe BLV	70 226
Nappe superficielle	252 022
Nappe de la Molasse	1 836 100
Total	2 158 348

Origine de l'eau par bassin versant	
Valloire	70 226
Galaure	1 037 233
Drôme des collines	1 050 889
Total	1 107 459

Globalement les volumes indiqués par OUGC ont été dépassés, à l'étiage, sur le bassin versant de la Veauve

SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS

Siège : 23 Rue des tilleuls 26 120 MONTELIER Tél : 04.75.58.75.55

Site web : www.syndicat-irrigation-dromois.fr

3.2 VENTE D'EAU

Réseaux	Débit souscrit (m3/h)	surface souscrite (Ha)	conso	Facturation	nombre prises	nombre de clients	Consommation par ha	Debits souscrits par ha
Crépol- Montchenu	394	59	72 533	72 533	21	12	1 223	6,64
Herbasse BS (Crépol - Le Chalon - Marsaz - St Donat)	915	82	122 802	122 802	32	16	1 507	11,23
Herbasse HS (Arthemouay - Bathernay - Margès - Montchenu)	735	66	130 771	130 771	27	15	1 997	11,22
Margès	874	129	237 597	237 597	41	22	1 842	6,78
Bren - Chavannes - Marsaz	3 235	326	617 089	617 089	179	80	1 893	9,92
St Donat - Clérieux	365	53	71 947	71 947	18	12	1 370	6,95
Valloire - Galaure	1 210	344	794 770	794 770	143	60	2 307	3,51
Total	7 728	1 058	2 047 509	2 047 509	461	217	1 935	7,30

3.3 RENDEMENT DES RESEAUX

Le rendement correspond au rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers et le volume d'eau prélevé et introduit dans le réseau de distribution.

Réseaux	Ressources	Volume prélevé	conso	Rendement
Crépol- Montchenu	Les Vannaud	78 088	72 533	92,89%
Herbasse BS (Crépol - Le Chalon - Marsaz - St Donat)	Milliard - Rogière - Chaloy - Les Sables-	125 422	122 802	97,91%
Herbasse HS (Arthemouay - Bathernay - Margès - Montchenu)	Centenier - Ferlet - Layat - Montrond	131 357	130 771	99,55%
Margès	Les Doublis Les Pangons	273 031	237 597	87,02%
Bren - Chavannes	Nezille - Les Thiolattes - les Erriens - Les Blâches	639 239	617 089	96,53%
St Donat - Clérieux	Les Alexis	81 481	71 947	88,30%
Valloire - Galaure	BANCEL, CESSAY CHAMBLAIN, CHORIOU, COULAUD, FARCONNET COMBE JACQUET, FARCONNET, LES GRANDS CHAMPS, GRAND MARAIS, LES LOCHES, LES PIERRES, LA BOUVATIERE, LES GENTHONS, L ORME	829 730	794 770	95,79%
Total		2 158 348	2 047 509	94,86%

3.4 CONSOMMATIONS ENERGETIQUES

3.4.1 RESEAU BREN – CHAVANNES - MARS AZ

La consommation totale pour l'année 2025 est de 519 380 Kwh.

Ratios	Total
Kwh/m3 consommé	0,842
Kwh/m3 prélevé	0,812
€/m3 consommé	0,067
€/Kwh	0,079

Remarques : ces chiffres ne prennent pas en compte les versements pour énergie réservée par la Compagnie Nationale du Rhône.

3.4.1 RESEAUX SOUS PRESSION (CREPOL – MARGES – ST DONAT)

La consommation totale pour l'année 2025 est de 475 420 Kwh.

Ratios	Total
Kwh/m3 consommé	1,244
Kwh/m3 prélevé	1,099
€/m3 consommé	0,102
€/Kwh	0,082

Remarques : ces chiffres ne prennent pas en compte les versements pour énergie réservée par la Compagnie Nationale du Rhône.

3.4.2 RESEAUX EN FONCTIONNEMENT A LA DEMANDE (27 RESEAUX)

La consommation totale pour l'année 2025 est de 958 829 Kwh.

Ratios	Total
Kwh/m3 consommé	0,915
Kwh/m3 prélevé	0,882
€/m3 consommé	0,112
€/Kwh	0,122

Remarques : ces chiffres ne prennent pas en compte les versements pour énergie réservée par la Compagnie Nationale du Rhône.

4. SUIVIS ET CONTROLES SPECIFIQUES

4.1 SECURITE PUBLIQUE

Néant : aucun ouvrage n'est soumis à la réglementation « sécurité publique des ouvrages hydrauliques » sur ce territoire.

4.2 CONTROLE CONFORMITE ELECTRIQUE

Contrôles périodiques des installations électriques du territoire Valloire - Galaure				
Sites	Commune	Conventions	Visite précédente	Visite suivante
Bancel (forage 22)	Beausemblant	Acri-Tec	6 avril 2023	2026
Cessay Champblain (forage 23)	Beausemblant	Acri-Tec	6 avril 2023	2026
Choriol (Forage N° 5)	Claveyson	Acri-Tec	6 décembre 2024	2027
Combe Jacquet (forage 20)	St Barthelemy de Vals	Acri-Tec	6 novembre 2025	2028
Coulaud (forage 26)	St Martin d'aout	Acri-Tec	6 novembre 2025	2028
Farconnet (forage 21)	St Barthelemy de Vals	Acri-Tec	6 novembre 2025	2028
Grand marais (Forage N°18)	St Barthelemy de Vals	Acri-Tec	6 novembre 2025	2028
La Bouvatière (Forage 2)	St Jean de Galaure	Acri-Tec	5 décembre 2024	2027
Lafumas (forage 31)	Châteauneuf de Galaure	Acri-Tec	6 avril 2023	2026
Les Bernards (forage 4)	Claveyson	Acri-Tec	5 décembre 2024	2027
Les Gentons (forage 24)	St Martin d'aout	Acri-Tec	6 novembre 2025	2028
Les grands champs (Forage 17)	St Barthelemy de Vals	Acri-Tec	5 décembre 2024	2027
Les Lauches (Forage 19)	St Barthelemy de Vals	Acri-Tec	28 novembre 2023	2026
Les pierres (forage 16)	Claveyson	Acri-Tec	5 décembre 2024	2027
L'Orme (forage 1)	Claveyson	Acri-Tec	5 décembre 2024	2027
Montargnières (forage 41)	Albon	Acri-Tec	6 avril 2023	2026
Syrad (forage 15)	St Barthelemy de Vals	Acri-Tec	28 novembre 2023	2026
Treigneux (forage 12)	Hauterives	Acri-Tec	6 avril 2023	2026

Contrôles périodiques des installations électriques du territoire Drôme des collines				
Sites	Commune	Conventions	Visite précédente	Visite suivante
Centenier	Bathernay	ACRITEC	13 novembre 2025	2028
Chaloy (Forage N°11)	Crépol	ACRITEC	6 décembre 2024	2027
Erriens	Marsaz	ACRITEC	6 avril 2023	2026
Ferlet	Montchenu	ACRITEC	14 novembre 2025	2028
Lavat	Marges	ACRITEC	6 avril 2023	2026
Les Alexis	St Donat	ACRITEC	6 décembre 2024	2027
Les Blaches	Marsaz	ACRITEC	6 avril 2023	2026
les Doublis	Marges	ACRITEC	6 décembre 2024	2027
les Pangons	Marges	ACRITEC	13 novembre 2025	2028
Les Sables (Forage N°1)	ST Donat	ACRITEC	6 décembre 2024	2027
Les Millions (Forage N°9)	Crépol	ACRITEC	6 décembre 2024	2027
Montrond	Arthemonay	ACRITEC	13 novembre 2025	2028
Nezille (Bren)	Bren	ACRITEC	13 novembre 2025	2028
Les Rogieres (Forage N°10)	Crépol	ACRITEC	14 novembre 2025	2028
Tiollate	Chavannes	ACRITEC	16 mars 2023	2026
Vannauds (petit Chanteux)	Crépol	ACRITEC	14 novembre 2025	2028

4.3 CONTROLE CONFORMITE BALLONS SOUS-PRESSION

Date	Appareil	Volume – Pression de service	Type d'inspection	Non- conformité	Organisme inspecteur
Doublis					
2011	CHARLATTE 7000SH68	7 000 l - 16 b	1 ^{ère} mise en service		
			Non réalisée		
Pangon					
	CHARLATTE 15000-064	15 000 l – 18 b	Requalification décennale	Néant	APAVE
Les Alexis					
1980	CHARLATTE 4500 - 033	4 500 l - 22 b	1 ^{ère} mise en service		
1994			Requalification décennale		
			Non réalisée		

5. TRAVAUX DE L'ANNEE 2025

5.1 TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT OU DE RENFORCEMENT

5.1.1 OBJECTIFS

Classés par ordre de priorité

- 1/ Organes hors service à la suite de la saison précédente
- 2/ Organes dont l'état ou le niveau d'usure laisse craindre une rupture à court terme 1,2 ou 3 ans
- 3/ Mise en conformité vis-à-vis de la réglementation sécurité des travailleurs
- 4/ Amélioration des performances énergétiques
- 5/ Dégradations de caractéristiques techniques
- 6/ Amélioration de la facilité d'exploitation d'un ouvrage
- 7/ Mise en conformité vis-à-vis des exigences techniques de tiers (ENEDIS, agence de l'eau etc...)
- 8/ Amélioration de la fiabilité de fonctionnement de l'ouvrage
- 9/ Lutte contre les risques d'intrusions, de dégradations, sécurité des riverains
- 10/ Amélioration des fonctionnalités de report d'information et de suivi
- 11/Réduction des nuisances à des tiers (bruits etc...)

5.1.2 TRAVAUX REALISES OU EN COURS

Opérations achevées au 30/11/2025

Ouvrages	OBJET	n° PROJET AT	Planificatio
Forages Herbasse BS	Chaloy: Renouvellement partie hydraulique de la pompe	PR 25 07 0005	fait 2025
Forages Herbasse HS	Rogières : Renouvellement pompe + moteur	PR 25 06 0003	fait 2025
Forages Valloire Galaure	Forage n°16 : Les Pierres : renouvellement débitmètre	PR 24 11 0021	fait 2025
Forages Valloire Galaure	Forage n°17 : Grands Champs : renouvellement débitmètre	PR 24 11 0022	fait 2025
Forages Valloire Galaure	Forage n°21 : Farconnet: rénovation ou reconstruction du forage	PR 25 04 0002	fait 2025
Forages valloire Galaure	Forage n°26 : Coulaud : renouvellement DGBT Disjoncteur général	PR 25 05 0009	fait 2025
Réseaux Margès	MARGES : Déplacement canalisations et bornes liées à l'aménagement routier de ARCHE Agglo	PR 24 09 0013	fait 2025
SP Bren	Forage P2 : renouvellement Moteur (nouveau forage)	PR25050008	fait 2025
SP Bren	Protection contre les inondations	PR 24 03 0018	fait 2025
SP Bren	Reprise P2 : Renouvellement moteur + contacteur	PR 25 05 0007	fait 2025
SP Chavannes (Thiolattes)	EXH 8 : renouvellement moteur	PR 25 07 0004	fait 2025
SP Chavannes (Thiolattes)	Renouvellement clôtures	PR 25 04 0001	fait 2025
SP Margès - Doublis	P3 : Renouvellement moteur	PR 25 08 0005	fait 2025
SP Margès - Doublis	Renouvellement des câbles de puissance	PR 25 09 0001	fait 2025
SP Margès - Pangon	Renouvellement DGBT	PR 25 01 0002	fait 2025
Tous réseaux	Renouvellement appareillage réseau (ventouses - vannes) Prog 2024-2025	PR 24 11 0009	fait 2025

Opérations en cours au 30/11/2025

Ouvrages	OBJET	n° PROJET AT
SP Chavannes (Thiolattes)	G5 : Rénovation pompe	PR 24 03 0023
SP Crépol Les Vannauds	Renouvellement automatisme	PR 24 11 0003
SP Crépol Les Vannauds	Renouvellement TGBT	PR 25 10 0004
SP Margès - Pangon	Groupe G4 : Renouvellement moteur	PR 23 11 0005
Tous réseaux	Renouvellement appareillage réseau (ventouses - vannes) Prog 2025-2026	PR 25 10 0031

Ces travaux sont imputés au budget investissement du SID

5.2 PRINCIPAUX TRAVAUX DE MAINTENANCE ET D'ENTRETIEN

Les principales interventions réalisées en 2025 au titre des travaux d'entretien et de maintenance sont fournies en annexe. Les charges correspondantes sont imputées au budget « fonctionnement » du SID.

5.3 TRAVAUX FACTURES

Désignation	Nb
Fourniture et pose compteur (1 - 3 - 5 m3/h)	0
Réparation borne endommagée par tiers	0
Réparation conduite endommagée par tiers	0
Modification d'un borne existante (modif débit)	0
Création branchement sur réseau gravitaire	0
Création branchement sur réseau pression	0
Création borne ou sortie sur borne existante	0
Déplacement borne	0
Déplacement sortie borne	0
Extension de réseau	0
Déplacement non justifié d'un agent	0
Remise en conformité de borne	0
Remise en conformité d'un branchement ou poste de comptage	0
Renouvellement compteur	0
Repose compteur suite à impayés	0
Participation au déplacement d'une conduite	0

5.4 OPERATIONS PARTICULIERES AU COURS DE L'ANNEE 2025

Néant

6. GESTION CLIENTELE

6.1 PRIX DU SERVICE

6.1.1 TARIFICATION AGENCE DE L'EAU

Pour la saison 2025, la facturation de la redevance agence de l'eau uniformisée au SID fixée par délibération du 28 janvier 2025 est de 0,009 € H.T. /m³ consommé et 14.45 € H.T. par l/s pour les abonnements gravitaires.

6.1.2 TARIFICATION POUR LES NON PROFESSIONNELS

Le prix de vente pour les particuliers est uniformisé sur l'ensemble du territoire du SID.
Les tarifs du service sont fixés par la délibération du 28 janvier 2025 :

- Une prime fixe en fonction du débit souscrit

1 m ³ /h	75,45 € HT	79,60 € TTC
3 m ³ /h	97,97 € HT	103,36 € TTC
5 m ³ /h	129,33 € HT	136,44 € TTC
10 m ³ /h	215,54 € HT	227,39 € TTC
15 m ³ /h	368,00 € HT	388,24 € TTC
20 m ³ /h	525,72 € HT	554,63 € TTC
30 m ³ /h	683,43 € HT	721,02 € TTC

- Un tarif de 0,17 €/m³ HT par m³ consommés

- Un tarif de 0,01 €/m³ HT par m³ consommés pour surcoût énergie

6.1.3 TARIFICATION POUR LES PROFESSIONNELS

Le tarif professionnel n'est accordé qu'aux irrigants pouvant justifier d'un numéro SIRET en lien avec le titulaire du contrat d'abonnement.

SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS

Siège : 23 Rue des tilleuls 26 120 MONTELIER Tél : 04.75.58.75.55

Site web : www.syndicat-irrigation-dromois.fr

Pour la saison 2025, le prix de vente sur le territoire de Drôme Nord a été fixé à (délibération du 28 janvier 2025) :

RESEAU CC HERBASSE

Part fixe

Abonnement à la surface BS..... ha 199.54 € H.T.

Abonnement à la surface HS..... ha 242.82 € H.T.

Part au m³ 0,097 € H.T.

Part au m³ (surcoût énergie)..... 0,010 € H.T.

Bas Service : facture moyenne de 547.54 € H.T./ha pour 1 ha - 7 m³/h - 3000 m³/ha

Haut service : facture moyenne de 590.82 € H.T./ha pour 1 ha - 7 m³/h - 3000 m³/ha

RESEAUX MARGES – CHAVANNES – CREPOL – ST DONAT

Part fixe

Abonnement à la surface ha 105.58 € H.T.

Abonnement au débit m³/h 8,98 € H.T.

Part au m³ 0,097 € H.T.

Part au m³ (surcoût énergie)..... 0,010 € H.T.

Soit une facture moyenne de 516.44 € H.T./ha pour 1 ha et 7 m³/h - 3000 m³/ha

RESEAU BREN

Part fixe

Abonnement à la surface ha 143.50 € H.T.

Abonnement au débit m³/h 8,98 € H.T.

Part au m³ 0,097 € H.T.

Part au m³ (surcoût énergie)..... 0,010 € H.T.

Soit une facture moyenne de 554.36 € H.T./ha pour 1 ha et 7 m³/h - 3000 m³/ha

RESEAU VALLOIRE-GALAURE

Part fixe

Abonnement à la surface ha 215.37 €

Part au m³ 0,088 € H.T.

Part au m³ (surcoût énergie)..... 0,060 € H.T.

Soit une facture moyenne de 536.37 € H.T./ha pour 1 ha et 7 m3/h - 3000 m3/ha

6.2 RELATIONS IRRIGANTS

6.2.1 CONTINUITE DE SERVICE

Mise en service et arrêt des réseaux

Mise en service	Station de pompage	Réseau	Arrêt
25-mars	Station de pompage des Thiolattes	Réseau Chavannes-Marsaz-Bren	29-oct
26-mars	Station de pompage de Bren	Réseau Chavannes-Marsaz-Bren	29-oct

Problème de ressources

L'ensemble des réseaux des bassins versants de la Galaure et de la Drôme des collines sont impactés par la baisse des volumes affectés à l'usage agricole décidée par la CLE du SAGE Bas Dauphine Plaine de Valence. Les volumes prélevés sur les Forages des Blâches, des Thiolattes, de Chaloy, de Doublis, des Bernards, de la Bouvatière, de Combe Jacquet ont dépassé les volumes indiqués par l'OUGC 26 (voir chapitre 2.1).

Globalement les volumes annuels et étiage ont été respectés sur le bassin versant de la Galaure et les volumes d'étiage ont été dépassés sur les bassins versants de la Veaune et de l'Herbasse.

Arrêté préfectoraux relatifs à la gestion quantitative de la ressource dit arrêtés « sécheresse »

zone hydrographique de gestion	ressource	24/06/2025	03/07/2025	07/07/2025	23/07/2025
Bièvre-Liers-Valloire	superficiel		vigilance		alerte
	souterrain		vigilance		
Galaure Drôme des collines	superficiel	vigilance		alerte	
	molasse miocène du Bas Dauphiné	vigilance			

Les arrêtés « sécheresse » n'ont pas eu d'impact significatif sur la disponibilité de l'eau.

Problèmes de capacité de pompage par rapport à la demande

Néant

Problèmes de fonctionnement d'ouvrages :

Coupures d'alimentation électrique programmées (Travaux sur le réseau ENEDIS) :

Date ▼	Ouvrage ▼	Durée ▼	Type ▼
02-janv	SP Les Vannauds (Crépol)	11h51	non programmée (hors saison)
02-janv	SP Rogières (Crépol)	11h51	non programmée (hors saison)
02-janv	SP Chaloy (Crépol)	11h51	non programmée (hors saison)
02-janv	SP Les Millards (Crépol)	11h51	non programmée (hors saison)
03-janv	SP Les Bois (St Barthélémy de Vals)	5h00	non programmée (hors saison)
29-janv	SP Layat (Margès)	0h10	non programmée (hors saison)
29-janv	SP Doublis (Margès)	0h10	non programmée (hors saison)
29-janv	SP Pangon (Margès)	0h10	non programmée (hors saison)
07-févr	SP Lafuma (Anneyron)	1h45	Programmée (Hors saison)
15-févr	SP Choriol (Claveyson)	1h41	non programmée (hors saison)
06-mars	SP Grand Marais	0h06	non programmée (hors saison)
06-mars	SP Loche	0h06	non programmée (hors saison)
06-mars	SP Farconnet (St Barthélémy de Val)	0h06	non programmée (hors saison)
06-mars	SP Les Pierres (St Barthélémy de Val)	0h06	non programmée (hors saison)
06-mars	SP Grands Champs (St Barthélémy de Val)	0h06	non programmée (hors saison)
06-mars	SP L'Orme (Claveyson)	0h06	non programmée (hors saison)
06-mars	SP SYTRAD (St Barthélémy de Val)	0h06	non programmée (hors saison)
06-mars	SP Combe Jacquet (St Barthélémy de Val)	0h06	non programmée (hors saison)
06-mars	SP Les Bernards (Claveyson)	0h06	non programmée (hors saison)
06-mars	SP Choriol (Claveyson)	0h06	non programmée (hors saison)
06-mars	SP Les Sables (St Donat sur L'Herbasse)	0h06	non programmée (hors saison)
06-mars	SP Les Erriens	0h06	non programmée (hors saison)
06-mars	SP Les Blâches	0h06	non programmée (hors saison)
06-mars	SP Les Nézilles (Bren)	0h06	non programmée (hors saison)
23-avr	SP Chaloy (Crépol)	1h15	non programmée
23-avr	SP Les Vannauds (Crépol)	1h15	non programmée
23-avr	SP Chaloy (Crépol)	1h15	non programmée
23-avr	SP Rogières (Crépol)	1h15	non programmée
23-avr	SP Les Millards (Crépol)	1h15	non programmée
30-avr	SP Lafuma (Anneyron)	3h00	programmée
04-mai	SP Bancel (Beausamblant)	3h00	non programmée
07-mai	SP Les Vannauds (Crépol)	4h08	non programmée
07-mai	SP Rogières (Crépol)	4h08	non programmée
07-mai	SP Les Millards (Crépol)	4h08	non programmée
08-mai	SP Centenier (Bathernay)	9h30	programmée
08-mai	SP Ferlet (Montchenu)	9h30	programmée
12-mai	SP Loche	6h00	programmée
20-mai	SP Choriol (Claveyson)	1h	Annulée programmée
19-juin	SP Montrond (Arthemonay)	5h33	non programmée
20-juin	SP Farconnet (St Barthélémy de Val)	6h30	non programmée
20-juin	SP Grands Champs (St Barthélémy de Val)	6h30	non programmée
20-juin	SP L'Orme (Claveyson)	6h30	non programmée
20-juin	SP Combe Jacquet (St Barthélémy de Val)	6h30	non programmée
20-juin	SP Choriol (Claveyson)	6h30	non programmée

Date	Ouvrage	Durée	Type
20-juin	SP Les Bernards (Claveyson)	6h30	non programmée
30-juin	SP Chaloy (Crépol)	0h04	non programmée
30-juin	SP Les Vannauds (Crépol)	0h04	non programmée
30-juin	SP Rogières (Crépol)	0h04	non programmée
30-juin	SP Les Millards (Crépol)	0h04	non programmée
08-juil	SP Chaloy (Crépol)	1h38	Programmée
10-juil	SP Chaloy (Crépol)	6h05	non programmée
14-juil	SP Centenier (Bathernay)	0h25	non programmée
14-juil	SP Ferlet (Montchenu)	0h25	non programmée
14-juil	SP Lafuma (Château de Galaure)	0h04	non programmée
14-juil	SP Teigneux (Hauterives)	0h04	non programmée
30-juil	SP Choriol (Claveyson)	0h27	non programmée
30-juil	SP Les Pierres (St Barthélémy de Val)	0h27	non programmée
30-juil	SP Les Bernards (Claveyson)	0h27	non programmée
30-juil	SP Grands Champs (St Barthélémy de Val)	0h27	non programmée
30-juil	SP L'Orme (Claveyson)	0h27	non programmée
30-juil	SP Les Gentons (St Martin d'Aout)	0h19	non programmée
30-juil	SP Coulaud (St Martin d'Aout)	0h19	non programmée
01-sept	SP Montaginières (Albon)	22h22	non programmée
05-sept	SP Choriol (Claveyson)	4h37	non programmée
17-sept	SP Les Vannauds (Crépol)	1h03	non programmée
17-sept	SP Rogières (Crépol)	1h03	non programmée
17-sept	SP Chaloy (Crépol)	1h03	non programmée
17-sept	SP Les Millards (Crépol)	1h03	non programmée
22-sept	SP Les Vannauds (Crépol)	0h04	non programmée
22-sept	SP Rogières (Crépol)	0h04	non programmée
22-sept	SP Chaloy (Crépol)	0h04	non programmée
22-sept	SP Les Millards (Crépol)	0h04	non programmée
22-sept	SP Ferlet (Montchenu)	0h04	non programmée
22-sept	SP Centenier (Bathernay)	0h04	non programmée
22-sept	SP Teigneux (Hauterives)	0h04	non programmée
22-sept	SP Lafuma (Château de Galaure)	0h04	non programmée
04-oct	SP Les Sables (St Donat sur L'Herbasse)	5h54	non programmée
09-oct	SP Doublis (Margès)	2h30	programmée
09-oct	SP Layat (Margès)	2h30	programmée
21-oct	SP La Bouvatière (La Motte de Galaure)	6h	Programmée
29-oct	SP Choriol (Claveyson)	5h30	Programmée
18-nov	SP Ferlet (Montchenu)	3h00	Annulée
18-nov	SP Centenier (Bathernay)	3h00	Annulée
19-nov	SP Montrond (Arthemoney)	0h05	non programmée (hors saison)
19-nov	SP Les Millards (Crépol)	7h22	non programmée (hors saison)
19-nov	SP Rogières (Crépol)	7h22	non programmée (hors saison)
19-nov	SP Les Vannauds (Crépol)	7h22	non programmée (hors saison)
19-nov	SP Chaloy (Crépol)	7h22	non programmée (hors saison)
08-déc	SP Les Nézilles (Bren)	2h30	Programmée (Hors saison)
17-déc	SP Les Erriens	5h30	Programmée (Hors saison)
17-déc	SP Les Blâches	3h30	Programmée (Hors saison)

SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS

Siège : 23 Rue des tilleuls 26 120 MONTELIER Tél : 04.75.58.75.55

Site web : www.syndicat-irrigation-dromois.fr

Problèmes de fonctionnement

- Réduction de la capacité de pompage du forage de Rogières en fin de saison d'irrigation

6.2.2 INFORMATIONS DES IRRIGANTS

Date	Evénement	Mode diffusion
15-mai	Irrigants BV Galaure - Veaune - Herbasse : Pré info générale sur les restrictions 2025 liées aux plans de répartition de l'OUGC	Courrier + Mail
11-juin	Info Problème de transmission des factures des irrigants PRO de la part du Trésor public	Mail
11-juin	Irrigants BV Galaure - Veaune - Herbasse : Notification des volumes autorisés (annuel et étiage) pour la saison d'irrigation 2025	Courrier + Mail
20-août	Irrigation BV Galaure : info sécheresse et prélèvements	Mail
20-août	Irrigation BV Drôme des collines (Veaune - Herbasse - Chalon) : info sécheresse et prélèvements	Mail

7. LES PROJETS DU TERRITOIRE

7.1 MAILLAGES ENTRE RESEAUX

Poursuite du programme de maillage des réseaux afin :

- de disposer d'un secours mutuel (partiel) en cas de défaillance d'une des stations de production,
- de supprimer le fonctionnement à la demande de certains réseaux (La pression étant maintenue par les ballons de surpression des réseaux à fonctionnement permanent)

Descriptif des travaux :

- Tranche n°4 : Maillage Erriens – Bren : Pose de 450 ml de canalisation Dn 150 mm
- Tranche n°5 : Maillage Bren – Bâches : Pose de 470 ml de canalisation Dn 150 mm

7.2 SCHEMA DIRECTEUR D'IRRIGATION

Le Schéma d'Irrigation (SI) est porté par le Département de la Drôme et a pour objectif de proposer des solutions d'accompagnement des agriculteurs vers une potentielle baisse des prélèvements d'ici la fin du moratoire (fin 2022). Cette baisse éventuelle des prélèvements sera déterminée en fonction des résultats de la modélisation dynamique de la nappe. Sur le Schéma d'Irrigation, le Département n'a pas vocation, ni les compétences, à porter toutes les actions ; il s'agit d'initier et d'animer une dynamique sur cet enjeu, de faire émerger des actions complémentaires à celles déjà en place et de les coordonner pour s'assurer de leur cohérence et mise en œuvre.

Volet des actions hydrauliques locales :

- Etude des sites potentiels de retenues collinaires en Galaure et Drôme des Collines,

Cette étude n'a pas permis d'identifier de sites potentiellement intéressant pour le stockage d'eau à vocation d'usage agricole.

- Modélisation dynamique de la nappe, qui doit permettre l'arbitrage des volumes et des secteurs prélevables,

Les préconisations issues de cette modélisation conduisent à une orientation de réduction des prélèvements à usage agricole de 30% à 50% minimum.

A ce jour, le SID a estimé cet objectif incompatible avec le maintien d'une activité agricole viable sur le territoire.

- Recherche des possibilités de report de prélèvements en surface ou de prélèvements impactant fortement les cours d'eau vers des prélèvements en nappe profonde,
- Recherche des possibilités de substitution par des ressources extérieures au bassin versant (Rhône – Isère).

Volet des actions agricoles :

- Actions d'accompagnement techniques et agronomiques visant des économies d'eau et une optimisation de l'utilisation de la ressource en eau.

7.3 ETUDE DE FASABILITE DE SUBSTITUTION PAR LE RHONE OU L'ISERE

Le SID a réalisé une étude de faisabilité sur les possibilités de substitution des prélèvements de la Drôme des collines (Bassins versant de la Veayne, de l'Herbasse, de la Joyeuse et de la Savasse) par des prélèvements dans l'Isère ou dans le Rhône.

Substitution possible des prélèvements de Chavannes « Les Thiollattes », Bren « Nezille », Marsaz « Les Erriens », Bren « Les Bâches », St Donat « Les Sables » et St Donat « Les Alexis » et de prélèvements individuels situés dans la vallée de la Veayne et de Clérieux par un prélèvement :

Soit dans l'Isère

Soit dans la nappe d'accompagnement de l'Isère

Soit dans le Rhône via le réseau de UAFR de Rhône Basse Isère

Coût du projet de 13 M€ à 18 M€.

Le SID est dans l'attente de connaître les conditions réglementaires et économiques de la disponibilité de la ressource Isère (vis-à-vis d'EDF) et Rhône (vis-à-vis de l'UAFR de Rhône Basse Isère) afin de poursuivre ce projet par les études d'Avant-Projet.

Plus d'informations dans le rapport général d'activité du SID.

8. DONNEES FINANCIERES

8.1 COMPTABILITE ANALYTIQUE DES TERRITOIRES

8.1.1 FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement	VALLOIRE-HERBASSE
Energie et autres fluides	200 994,13
Entretien stations réseaux	34 429,98
Charges de personnel	47 054,72
Redevances et Taxes (foncier,VNF,SNCF,CFE,etc...)	-
Transfert investissements (Renouvellement - Rb emprunt)	83 441,06
Autres charges	8 475,53
Charges exceptionnelles	7 080,62
Frais généraux Antenne d'exploitation	16 642,34
Frais généraux siège	163 247,47
TOTAL	561 365,85

Recettes de fonctionnement	VALLOIRE-HERBASSE
Travaux en Régie	15 529,54
Amortissement subventions	6 660,00
Vente d'eau	392 886,42
Redevances agence de l'eau ou autres	15 546,06
Travaux et prestations facturés	-
Reversement par les Fermiers	-
Energie réservée	28 677,22
Divers	32 631,99
Produits exceptionnels	-
TOTAL	491 931,23
Résultat exercice	- 69 434,63

L'augmentation des dépenses de fonctionnement par rapport à 2024 (+27%) est liée pour l'essentiel à la hausse du poste « électricité » : + 40% (+57.000 €). Dans le même temps, le produit de l'énergie réservée a baissé de 60% (-43.000 €).

8.1.2 INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement	VALLOIRE-HERBASSE
Dépenses d'équipement	105 005,29
Amortissement des subventions	6 660,00
Quote-part dépenses antenne	4 827,90
Quote-part dépenses siège	6 985,82
TOTAL	123 479,01
Recettes d'investissement	VALLOIRE-HERBASSE
Participation des irrigants aux investissements sur réseaux	
Amortissements	83 441,06
Subventions	24 479,01
Quote-part recettes antenne	3 205,74
Quote-part recettes siège	5 609,82
TOTAL	116 735,63
Résultat exercice	- 6 743,38

Les investissements 2025 (105.000 €) sont en baisse par rapport à 2024 (241.000 €). En 2024, le forage de Choriol à Claveyson a été remplacé pour plus de 150.000 €. Il n'y a pas eu d'opération équivalente en 2025.

8.2 IMPAYES

Territoire	2022	2023	2024	2025 hors conso	Total général
Valloire Herbasse	1 885	2 372	2 861	2 424	9 542

Les impayés au 31 janvier 2026 (hors facturation de la consommation 2025) s'élèvent à 9.542 € et restent stables.

8.3 ENDETTEMENT DU TERRITOIRE

Néant

9. URBANISME – SERVITUDE – IMPLANTATION DE BATIMENTS

Le Syndicat d'Irrigation Drômois souhaite attirer l'attention de tous ses membres sur les difficultés rencontrées dans la gestion du développement des constructions sur les communes. Les réseaux d'irrigation sont essentiellement implantés en terrain privé et ont été créés sans l'inscription des servitudes associées au service de la propriété foncière. Les propriétaires se sont engagés à informer leur successeur de la présence de la servitude lors de toute opération de vente. Malheureusement, cette démarche est rarement effectuée. Certains propriétaires ne connaissent pas ou font semblant de ne pas connaître la présence d'une canalisation sous leur terrain. Cette situation a plusieurs conséquences notamment dans les zones urbanisées :

- Risque pour les riverains en cas de rupture de conduite : la pression d'un réseau d'irrigation est comprise entre 10 et 25 bars !!!!
- Difficultés d'intervention pour les équipes du SID pouvant entraîner une rupture de la continuité du service pendant plusieurs jours.
- Dégradations potentielles des équipements du SID en cas de terrassement par le propriétaire ou son prestataire

Nous demandons donc aux communes :

- de bien vouloir signaler la présence des canalisations d'irrigation lors de tout document urbanisme (certificat d'urbanisme – déclaration de travaux – permis de construire – permis de lotir – permis d'aménager etc...). Seule la concertation amont avec les porteurs de projet permettra au SID d'étudier des solutions techniques et économiques permettant de rendre les projets compatibles avec la présence des réseaux d'irrigation,
- de ne pas classer constructible les parcelles avec une canalisation d'irrigation sans concertation au préalable avec le SID,
- de rappeler à tous les porteurs de projet la nécessité de faire les démarches **obligatoires** de DT : déclaration de projet de travaux (à faire par le Maître d'ouvrage) et DICT : déclaration d'intention de commencement de travaux (à faire par l'entreprise de terrassement) auprès de l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (Ineris) : fichier regroupant les plans des réseaux de tous les gestionnaires y compris le SID. Cette démarche doit être faite également en terrain privé.

Nous souhaitons également attirer l'attention des communes sur les points suivants :

- le SID n'a pas les moyens de régulariser les servitudes liées à ses canalisations,
- le SID n'a pas les moyens financiers de prendre seul en charge les déplacements de conduite.

Nous comptons sur la vigilance de tous et notamment des communes pour éviter les situations que nous avons connues ces dernières années notamment sur les communes d'Etoile sur Rhône – Upie – Montélimar, etc...

10. ANNEXE : PRINCIPALES INTERVENTIONS D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE

Intervention achevées au 30/11/2025

Intervention	Equipement - Réseaux	Objet	Service gestionnaire	Description	Etat des travaux	Lieu d'intervention
INT25060023	RESEAUX BREN-CHAVANNES	Réparation fuite sur fonte 200	SERVICE MAINTENANCE	ATU 2025052101171	Clôturé	MARSAZ: Impasse des petits Clos
INT25050028	RESEAUX BREN-CHAVANNES	Réparation de fuites	SERVICE EXPLOITATION	Réparation de fuites - mois de mai 2025 CHAVANNES : chemin du mulet, MARSAZ	Clôturé	CHAVANNES - MARSAZ
INT25030015	RESEAUX ST DONAT SUR L'HERBASSE	remplacement des mécanismes des compteur station Woltex	SERVICE EXPLOITATION	Remplacement des mécanismes des compteur station Woltex	Clôturé	Arthemonay montrond,geyssans,saint donat les sables

Intervention	Equipement - Ouvrages	Objet	Service gestionnaire	Description	Etat des travaux	Lieu d'intervention
INT24090017	STATION CHALOY (forage 11) Crepol/POSTE LIVRAISON C4-C5	Contrôle électrique automne 2024	PROJET ELECTRICITE	Contrôle électrique automne 2024	Clôturé	
INT24120023	STATION CHORIOL (forage 5)	Contrôle électrique automne 2024	PROJET ELECTRICITE	Contrôle électrique automne 2024	Clôturé	
INT24090019	STATION DOUBLIS/POSTE LIVRAISON C4-C5	Contrôle électrique automne 2024	PROJET ELECTRICITE	Contrôle électrique automne 2024	Clôturé	
INT24100041	STATION FARCONNET (forage 21)	Pb remontée de sable - orductivité	SERVICE MAINTENANCE	Sortir la pompe pour inspection et réfection du forage > 29/10/2024 Inspection Vidéo Brossage sur 36 m et curage des 9 m Inspection vidéo de contrôle	Clôturé	
INT25070027	STATION GRANDS CHAMPS (forage 17)/G1	Perte de débit : fuite sortie pompe	SERVICE MAINTENANCE	fuite sortie pompe =>Remplacement joint + bride en sortie de pompe > OK	Clôturé	
INT24090014	STATION GRANDS CHAMPS (forage 17)/POSTE LIVRAISON C4-C5	Contrôle électrique automne 2024	PROJET ELECTRICITE	Contrôle électrique automne 2024	Clôturé	
INT24090012	STATION LA BOUVATIERE (forage 2)/POSTE LIVRAISON C4-C5	Contrôle électrique automne 2024	PROJET ELECTRICITE	Contrôle électrique automne 2024	Clôturé	
INT24090018	STATION LES ALEXIS-REVOUX/POSTE LIVRAISON C4-C5	Contrôle électrique automne 2024	PROJET ELECTRICITE	Contrôle électrique automne 2024	Clôturé	
INT24090013	STATION LES BERNARDS (forage 4)/POSTE LIVRAISON C4-C5	Contrôle électrique automne 2024	PROJET ELECTRICITE	Contrôle électrique automne 2024	Clôturé	
INT24090021	STATION LES MILLARDS (forage 9)/POSTE LIVRAISON C4-C5	Contrôle électrique automne 2024	PROJET ELECTRICITE	Contrôle électrique automne 2024	Clôturé	
INT24090015	STATION LES PIERRES (forage 16)/POSTE LIVRAISON C4-C5	Contrôle électrique automne 2024	PROJET ELECTRICITE	Contrôle électrique automne 2024	Clôturé	
INT24120022	STATION LES SABLES (forage 1)	Contrôle électrique automne 2024	PROJET ELECTRICITE	Contrôle électrique automne 2024	Clôturé	
INT24090016	STATION L'ORME (forage 1)/POSTE LIVRAISON C4-C5	Contrôle électrique automne 2024	PROJET ELECTRICITE	Contrôle électrique automne 2024	Clôturé	
INT25040033	STATION MONTAGINIÈRE (forage 41)	Remplacement de la vanne de vidange	SERVICE EXPLOITATION	Vanne de vidange 2" - Pn 40	Clôturé	

SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS

Siège : 23 Rue des tilleuls 26 120 MONTELIER Tél : 04.75.58.75.55

Site web : www.syndicat-irrigation-dromois.fr

INTERVENTIONS EN COURS au 30/11/2025					
Interventi	Equipement	Objet	Service gestionnaire	Description	Etat des travaux
INT25120001	RESEAUX MARGÈS	reprise traversée de route	SERVICE EXPLOITATION	reprise traversée de route	En cours
INT24090070	STATION COMBE JACQUET (forage 20)/POSTE LIVRAISON C4-C5	Travaux de conformité électrique	SERVICE EXPLOITATION	P.E * Protection contre les contacts directs avec des pièces nues sous tension défaillante, l'assurer en remplaçant le câble près de la boîte de dérivation en haut du forage P.TE * Le relais différentiel du circuit "Général" ne fonctionne pas, le remplacer par un dispositif aux caractéristiques identiques pour maintenir la protection contre les risques de contact indirect. P.TE * Le relais différentiel du circuit "Prise de courant" ne fonctionne pas, le remplacer par un dispositif aux caractéristiques identiques pour maintenir la protection contre les risques de contact indirect.	En cours
INT24090087	STATION DOUBLIS/POSTE LIVRAISON C4-C5	Travaux de conformité électrique	SERVICE EXPLOITATION	B.M * Appareil d'éclairage mal fixé. Fixation à reprendre convenablement. P.M * Absence de cache de protection (grille ou verrine) sur l'appareil d'éclairage. A remettre en place I.F * Absence de schémas électriques .A mettre à disposition. P.TE * Absence de protection différentielle instantanée coupant automatiquement l'alimentation ou le circuit concerné. A mettre en place sur le départ Q9 (ou supprimer la temporisation du différentiel général) B.M * Placer des protections thermique calibrées à 121A pour les 3 départs pompes (actuellement 150 A) P.TE * Absence de protection différentielle instantanée coupant automatiquement l'alimentation ou le circuit concerné. A mettre en place pour les 3 départs pompes (ou supprimer la temporisation du différentiel général)	En cours
INT24090083	STATION FERLET (forage 8)/POSTE LIVRAISON C4-C5	Travaux de conformité électrique	SERVICE EXPLOITATION	P.TE * Le relais différentiel du circuit "Commande" ne fonctionne pas, le remplacer par un dispositif aux caractéristiques identiques pour maintenir la protection contre les risques de contact indirect. P.TE * Le relais différentiel du circuit "Prise de courant" ne fonctionne pas, le remplacer par un dispositif aux caractéristiques identiques pour maintenir la protection contre les risques de contact indirect.	En cours
INT24090075	STATION GRANDS CHAMPS (forage 17)/POSTE LIVRAISON C4-C5	Travaux de conformité électrique	SERVICE EXPLOITATION		En cours
INT24090072	STATION LA BOUVATIERE (forage 2)/POSTE LIVRAISON C4-C5	Travaux de conformité électrique	SERVICE EXPLOITATION	P.TE * Le relais différentiel du circuit "Commande " ne fonctionne pas, le remplacer par un dispositif aux caractéristiques identiques pour maintenir la protection contre les risques de contact indirect	En cours
INT25110024	STATION LA POULATTE/HYDRAULIQUE/BALLON SS PRESSION	Inspection sans ouverture (2 ans)	SERVICE MAINTENANCE	Inspection sans ouverture (2 ans)	En cours

SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS

Siège : 23 Rue des tilleuls 26 120 MONTELIER Tél : 04.75.58.75.55

Site web : www.syndicat-irrigation-dromois.fr

Intervention	Equipement	Objet	Service gestionnaire	Description	Etat des travaux	Lieu d'intervention
INT24090085	STATION LES ALEXIS-REVOUX/POSTE LIVRAISON C4-C5	Travaux de conformité électrique	SERVICE EXPLOITATION	P.E * Protection contre les contacts directs avec des pièces nues sous tension défailante, l'assurer en remplaçant la boîte de dérivation endommagée. I.F * Absence de schémas électriques .A mettre à disposition. P.TE * Supprimer la temporisation du disjoncteur général car de nombreux départs en aval n'ont pas de différentiel instantané P.TE * Le relais différentiel du circuit "Q10 (Prise de courant tri)" ne fonctionne pas, le remplacer par un dispositif aux caractéristiques identiques pour maintenir la protection contre les risques de contact indirect.	En cours	
INT24090082	STATION LES ERRIENS (forage 2)/POSTE LIVRAISON C4-C5	Travaux de conformité électrique	SERVICE EXPLOITATION	I.F * Absence de schémas électriques .A mettre à disposition.	En cours	
INT24090074	STATION LES GENTONS (forage 24)/POSTE LIVRAISON C4-C5	Travaux de conformité électrique	SERVICE EXPLOITATION	P.TE * Le relais différentiel du circuit "Prise de courant" ne fonctionne pas, le remplacer par un dispositif aux caractéristiques identiques pour maintenir la protection contre les risques de contact indirect P.TE * Le relais différentiel du circuit "Général" ne fonctionne pas, le remplacer par un dispositif aux caractéristiques identiques pour maintenir la protection contre les risques de contact indirect.	En cours	
INT24090077	STATION LES PIERRES (forage 16)/POSTE LIVRAISON C4-C5	Travaux de conformité électrique	SERVICE EXPLOITATION	P.TE * Le relais différentiel du circuit "Commande" ne fonctionne pas, le remplacer par un dispositif aux caractéristiques identiques pour maintenir la protection contre les risques de contact indirect.	En cours	
INT24090078	STATION L'ORME (forage 1)/POSTE LIVRAISON C4-C5	Travaux de conformité électrique	SERVICE EXPLOITATION	P.TE * Le relais différentiel du circuit "Prise " ne fonctionne pas, le remplacer par un dispositif aux caractéristiques identiques pour maintenir la protection contre les risques de contact indirect.	En cours	
INT24090091	STATION MONTROND (forage 5)/POSTE LIVRAISON C4-C5	Travaux de conformité électrique	SERVICE EXPLOITATION	I.M * Identification incomplète ou non réalisée. A compléter ou réaliser. P.M * Présence de raccordement de plusieurs conducteurs de protection sur une même borne. Placer des borniers de terre pour assurer le raccordement individuel des conducteurs de protection P.TE * Le relais différentiel du circuit "Général " ne fonctionne pas, le remplacer par un dispositif aux caractéristiques identiques pour maintenir la protection contre les risques de contact indirect B.M * Protection contre les surcharges non assurée, protection à régler à 80A.	En cours	

SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS

Siège : 23 Rue des tilleuls 26 120 MONTELIER Tél : 04.75.58.75.55

Site web : www.syndicat-irrigation-dromois.fr

Intervention	Equipement	Objet	Service gestionnaire	Description	Etat des travaux	Lieu d'intervention
INT24090092	STATION NEZILLE (BREN)/BT	Travaux de conformité électrique	SERVICE EXPLOITATION	P.E * Absence de continuité à la terre, à relier au circuit de protection (sur le coffret télémechanique de gauche). I.M * Identification incomplète ou non réalisée. A compléter ou réaliser. P.TE * Supprimer la temporisation sur le différentiel général car de nombreux départs en aval n'ont pas de différentiel instantané B.M * Protection contre les surcharges non assurée, protection à régler à 6A sur le départ en 1 mm sous le départ QPC P.TE * Le relais différentiel du circuit "Q commande " ne fonctionne pas, le remplacer par un dispositif aux caractéristiques identiques pour maintenir la protection contre les risques de contact indirect.	En cours	
INT25120028	STATION PANGON/FORAGE N°1	Suite à fuite sur les 4 groupes hydraulique	SERVICE MAINTENANCE	Visite et inspection caméra	En cours	
INT25110018	STATION PANGON/HYDRAULIQUE/BALLON SS PRESSION	Inspection avec ouverture (4 ans)	SERVICE MAINTENANCE	Inspection avec ouverture (4 ans)	En cours	
INT25090053	STATION ROGIÈRES (forage 10)/Forage	Le forage est encrassé	SERVICE MAINTENANCE	Suite à inspection vidéo du 19/06/2025 > La totalité du crépinage est encrassé Le débit nominal ; 60 m3 > actuellement ; 30 m3	En cours	

SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS

Siège : 23 Rue des tilleuls 26 120 MONTELIER Tél : 04.75.58.75.55

Site web : www.syndicat-irrigation-dromois.fr
